

DELIBERATION N° 83/4-10 : SORTIE COLLECTIVE DE CLASSES MATERNELLES : ANNEE SCOLAIRE 1982/1983 : PARTICIPATION FAMILIALE

Le Conseil Municipal est informé de l'organisation, par les écoles maternelles P. Loti et J. Prévert, d'un séjour de 6 jours pour 2 classes au Centre de Vacances P.E.P. "La Combelle" PEXONNE 54540 BADONVILLER. Ce séjour se déroulera du lundi 30 Mai au Samedi 4 Juin 1983, pour un coût de 500 Frs par enfant, auquel il convient d'ajouter 1 300 Frs pour le transport.

Conformément à la note de service N° 82-399 du 17 Septembre 1982, émanant du Ministère de l'Education Nationale, cette expérience ne peut être assimilée à une classe de découverte dont la durée ne saurait être inférieure à 10 jours, mais elle est assimilée aux sorties et voyages collectifs d'élèves.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec la P.E.P. (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Meurthe et Moselle) qui assurera l'accueil des enfants du Centre de Vacances "La Combelle", à PEXONNE,
- établit la participation familiale ainsi que suit (tableau joint),
- rappelle que pour les familles envoyant la même année deux enfants en classes de découverte, une réduction de 10 % sera accordée sur le montant de la participation familiale payée par enfant,
- fixe la dépense totale par élève à 500 Frs (transport non compris),
- précise que cette dépense a été prévue à l'article 643 du budget primitif 1983,

PARTICIPATIONS FAMILIALES

QUOTIENT MENSUEL FAMILIALE Ressources de l'année 1981 divisées par 12 et par le nombre de parts fiscales après déduction de 10 et 20 %	PARTICIPATION FAMILIALE
Moins de 793 F	79 F
de 794 à 1020 F	99 F
de 1021 à 1246 F	119 F
de 1247 à 1473 F	139 F
de 1474 à 1699 F	159 F
de 1700 à 1926 F	179 F
de 1927 à 2153 F	257 F
au delà de 2832 F	266 F